

**COMMUNICATION**

**32° Congrès National de Médecine et Santé et Travail**

**Clermont-Ferrand 7 juin 2012**

**Docteur Jean Michel Le Sceller, médecin du travail, SNCF SAINTES**

**Docteur Dominique Vandeweege, médecin du Travail SIST 79**

**Guide d'accompagnement d'un évènement traumatique en milieu de travail**

**Bonjour à tous**

**Les risques psychosociaux sont omniprésents dans les secteurs privés et publics avec comme conséquence ultime le suicide.**

**Afin de faire face à cette situation un groupe pluridisciplinaire de Charente – Maritime a réalisé un guide d'accompagnement d'un évènement traumatique en milieu de travail ; c'est ce que nous allons vous présenter à 2 voix.**

**(I) Le contexte- )**

La mission territoriale de prévention du suicide en Poitou-Charentes a inscrit dans son programme 2007-2011 la formation des professionnels et le développement de projet de promotion de la santé mentale et de prévention du suicide en milieu du travail.

Mi 2008 les coordinations territoriales de prévention du suicide et le médecin inspecteur régional du travail ont organisé une rencontre avec les services de santé au travail du Poitou-Charentes.

Des objectifs de travail sont déclinés.

3 objectifs

- La formation à la prise en charge de la crise suicidaire à destination des professionnels des Services de Santé au Travail,
- la création et le développement de projets de promotion et de prévention en santé mentale dans le cadre du milieu professionnel
- et le développement de la recherche.

Chaque coordination départementale anime un groupe multi partenarial de professionnels de la santé au travail.

En Charente Maritime le groupe est composé de psychologues, médecins du travail, assistants sociaux et infirmières du travail, des cabinets de conseils en entreprises, des psychiatres des Centres Médico Psychologiques du département, des médecins conseils, des inspecteurs du travail, un inspecteur de l'ARS.

Il se choisi un nom ce sera le groupe « Agir ensemble pour la santé mentale au travail »

## **(II) Les constats)**

La question du suicide en entreprises et la survenue d'évènements traumatiques impactant le milieu du travail sont largement débattus ; Les premiers constats nous montrent :

- La gestion des évènements traumatiques, dont le suicide d'un salarié se fait souvent dans de mauvaises conditions
- Lors de la gestion de ces crises, les services de santé au travail ne sont pas toujours les partenaires naturels des responsables.
- On constate très vite, une absence de réseau entre les partenaires de la santé au travail et ceux du soin et une méconnaissance des dispositifs d'aide aux crises .
- Les professionnels de la santé au travail manquent de formation au dépistage et à la prise en charge des crises suicidaire, et sont de plus en plus confrontés à des problématiques de souffrance au travail,

## **(III) les actions à mener)**

A la lumière de tous ces constats, notre groupe de travail s'est attelé à :

- la création d'un annuaire réseau départemental, pour les partenaires du groupe et leurs collègues

- la formation à l'intervention en cas de crise suicidaire pour les membres du groupe départemental, et c'est l'objet de notre communication à
- la création d'un guide d'accompagnement d'un évènement traumatique en milieu de travail destiné aux professionnels de la santé au travail et aux responsables d'entreprises et d'administrations.

Ce document a demandé deux ans de travail. Il s'est enrichi des situations rencontrées par les services de santé au travail, de recherches, de nombreux débats.

.

#### **( IV Pourquoi ce guide )**

Pourquoi ai-je voulu participer à la rédaction de ce guide.

Il y a quelques années il y a eu une tentative de suicide dans une des entreprises où j'exerçais comme médecin du travail.

Voila la situation

Un salarié d'une entreprise de grande distribution a tenté de se suicider en se défenestrant dans ses locaux de travail suite à un entretien avec son supérieur qui lui a annoncé son intention de lui changer de poste. Ce supérieur était présent lors de sa tentative et a évité l'irréparable en le retenant.

Je ne suis pas prévenu directement de drame, je l'apprends par hasard, plusieurs jours plus tard. Je découvre une entreprise bouleversée, des salariés en souffrance et en colère. Que fait la direction, elle « bidouille », elle pense avoir les solutions miracles et surtout veut tout gérer sans me demander de l'aide : elle laisse trainer, fait venir un consultant peu crédible, propose un numéro vert, et des tickets psy. Elle refuse mes conseils collectés pourtant auprès d'un confrère spécialisé en gestion d'évènements traumatiques en milieu de travail.

Au bout du compte après cette tentative de suicide la situation est désastreuse, la direction en conflit ouvert avec ses salariés, son CHSCT, je reçois même des menaces, la souffrance est intense et il faudra de nombreux mois pour apaiser l'entreprise et aujourd'hui il y a encore des cicatrices.

Cette entreprise aurait eu besoin dès le début, d'une aide pratique pour éviter cette surenchère de souffrance au travail.

A partir de la question du suicide qui touche l'entreprise nous nous sommes aperçu que d'autres situations étaient génératrices de souffrance et de désorganisation du travail :

- Décès par mort naturelle dans l'entreprise
- Accident du travail grave
- Braquage, prise d'otage, explosion.
- Violence grave, alerte à la bombe..

Nous avons décidé de travailler sur un outil qui propose une stratégie, une organisation qui peut aider à faire face à un évènement qui bouleverse l'entreprise.

Lorsque l'entreprise est confrontée à ces différentes situations, comment peut-on s'organiser pour réagir et prendre en charge les personnels ? Qui doit s'en charger ? Quels outils privilégier ? Quels partenaires impliquer ? Quels mots ou supports d'expression proposer ? Autant de questions toujours difficiles à « penser » surtout dans des situations extrêmes comme celles-ci, qui font « crise » et qui touchent l'identité même de chacun dans l'institution.

▼ Ce sont ces questions qui ont permis d'élaborer le plan de ce guide de 15 pages en format A4 :

### **Partie 1 : éviter d'agir seul plutôt mettre en place une équipe de crise qui rassemble**

#### **La composition de cette équipe:**

*Employeur ou son représentant*

*Médecin du travail ou médecin de prévention*

*Psychologue, assistante sociale, infirmière d'entreprise*

*Secrétaire du CHSCT et/ou représentant du personnel*

*Une ou deux personnes de l'entreprise dont la présence paraît indispensable à l'évaluation de la situation mais non impliquée directement dans l'évènement*

*(Un chef d'atelier, la responsable du service, un collègue de travail...)*

*Une personne ressource extérieure éventuelle*

Le rôle de cette équipe est d'évaluer la situation et d'organiser et planifier les actions.

## **Partie 2 : annoncer l'évènement :**

Pourquoi l'annoncer ?, quand annoncer ?, qui annonce ?, à qui ? Ces questions sont fondamentales, car les êtres humains ont besoin de savoir ce qui se passe. Mais l'annonce doit se faire de manière adaptée. En effet, tous les salariés ne sont pas touchés de la même manière par un évènement difficile.

La communication a une importance capitale dans la gestion d'une crise et c'est ce que nous avons décrit dans ce guide.

## **Parties 3-4 : Comment annoncer**

Le guide fait des propositions d'annonce orale ou écrite adaptable à chaque situation.

L'idéal est de n'oublier personne. Même les médias.

Exemple : les collègues les plus proches doivent être les premiers avertis car ceux sont les plus fragilisés par la situation.

## **Partie 5 : organiser les soutiens nécessaires.**

Ce sont les dispositions de prise en charge destinés aux familles, aux collègues de travail les plus touchés, sans oublier l'équipe de crise qui a géré l'ensemble de la situation.

**Des annexes** avec des rappels des mesures d'urgence, de dispositions légales, sont présentes dans le document.

Nous avons également fait un rappel sur les modalités d'intervention des Cellules d'Urgences Médico psychologiques (CUMP) qui permet de recadrer les situations où elles doivent intervenir.

Le guide propose des adresses utiles sur la région Poitou-Charentes.

## **VI Diffusion :**

La diffusion s'est faite après la présentation du guide à un colloque régional à Saintes le 6 mars dernier réunissant 400 professionnels de la santé au travail et du monde du travail

Elle s'est faite dans la région Poitou-Charentes à tous les médecins, les IPRP spécialisés en psychologie, infirmières de santé au travail dans un premier temps, puis aux responsables d'entreprises et d'administrations, dans un second temps.

**VII Conclusion** : Ce guide est l'aboutissement d'un travail collectif, c'est un outil de postvention des événements traumatiques en milieu de travail mais il ne faut pas oublier les mesures de prévention.

Tout événement traumatique en relation avec le travail, justifie une analyse de l'arbre des causes. Le contexte professionnel doit être évalué - prioritairement au contexte individuel - afin d'être en mesure de mener une action préventive au sein de la structure concernée, pour éviter que l'évènement en cause ne se reproduise.

Nous souhaitons une large diffusion de ce guide qui est accessible sur le site de l'ARP(association régionale du suicide de Poitou-Charentes):

**[www.arp-preventionsuicide.fr](http://www.arp-preventionsuicide.fr)**

Nous voulons remercier tous les membres du groupe de travail, qui ont participé à la réalisation du guide, et surtout pour leur persévérance !